

Le droit alimentaire de l'enfant né hors mariage

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **56 (1968)**

Heft 88

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272064>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le droit alimentaire de l'enfant né hors mariage

Tel était le sujet choisi par Mme Lois Cook pour son travail de diplôme présenté à l'Ecole de service social. Mme Cook est partie de l'hypothèse que le paiement plus ou moins régulier de la pension alimentaire joue un rôle primordial dans la décision de la mère d'élever elle-même son enfant, ou dans la qualité du placement. L'éducation de l'enfant par sa propre mère est une solution heureuse lorsqu'il n'y a pas de conflit avec le père. Or, il y en a souvent et il est aggravé par la lenteur de la recherche en paternité. C'est pourquoi lorsque le père admet celle-ci volontairement, il y a beaucoup plus de chances qu'il paie la pension régulièrement.

Mme Cook estime que les modifications proposées actuellement soit pour la législation, soit pour la procédure, réduisent probablement la durée de cette dernière, d'autant plus que les mères sont souvent très ignorantes de leurs droits et de la possibilité de les faire valoir. A cet égard, l'adjonction d'une consultation juridique à « Aide et Conseils aux futures mères » pourrait être très utile.

La mère est aussi souvent seule aux prises avec ses soucis financiers. Mme Cook pense qu'ils pourraient être allégés si, à titre de femme seule ayant charge de famille, la mère recevait une allocation familiale doublée, si l'assurance-maladie protégeait mieux la mère et son enfant et si elle bénéficiait d'un congé de maternité payé. Il y a aussi la proposition de la Commission Grossen visant à introduire la possibilité que l'employeur du père paie directement à la mère la pension due.

Mais la mère non mariée souffre avant tout de sa solitude, donc de prendre seule des décisions importantes la concernant personnellement ou l'avenir de son enfant né ou à naître. Des groupes de discussion la réunissant avec d'autres femmes dans la même situation — peut-être sous les auspices de l'Ecole des parents — pourraient la soulager en lui permettant de partager ses préoccupations.

Malgré la disposition du Code civil qui permet à la femme de signaler d'un acte de grossesse irrégulière, la plupart n'entrent en contact avec la Chambre des Tutelles qu'après la naissance de l'enfant elles sont dès lors suivies par un curateur. Mais, en contraste avec la situation à Genève, environ 90 % des mères non mariées sont atteintes au Danemark avant leur accouchement, ce qui explique que le taux de mortalité et de mortalité infantile de leurs enfants y est beaucoup moins élevé qu'à Genève, bien que dans tous les pays, y compris le Danemark, ces taux soient toujours plus hauts pour les illégitimes que pour les légitimes.

Mme Cook s'est félicitée de ce que la révision en cours du droit de famille facilitera une adoption plus précoce, car ce sera un grand avantage pour l'enfant d'être introduit sans délai dans un bon foyer.

Il reste que le point le plus important est d'aider la mère à résoudre ses problèmes dans l'intérêt de l'enfant.

La télévision parmi nous

(Suite de la page 1)

tion ; tout spectacle en suscite de tels, mais dans le cas du film la participation est immédiatement déterminée par la puissance photogénique de l'image, et atteint à l'ampleur et à la profondeur que l'on sait ; soit son corollaire, la **personnalisation** : le spectateur tourne les boutons de son poste un peu comme il va à un rendez-vous ; il se trouve s'il le veut en tête à tête avec son chanteur favori, un écrivain célèbre, et en particulier avec la speakerine ; le courrier abondant que reçoit celle-ci démontrerait à lui seul la puissance d'un tel phénomène.

Dans un essai qui se révèle comme une analyse pénétrante de l'action du cinéma et de la télévision sur l'homme, MM. Gilbert Cohen-Seat et Pierre Fougeyrolles¹ soulignent encore, parmi les phénomènes secondaires liés à ceux de participation et de personnalisation, l'identification, la fascination, la projection et ce qu'ils nomment joliment l'engluement ; quiconque cherche à son tour à analyser tant soit peu l'action du spectacle sur le spectateur, aboutit à ces conclusions. Mais laissons ces considérations qui mériteraient tout un développement pour relever d'autres caractéristiques inhérentes à sa nature même.

Le domaine privilégié de l'émission télévisée est l'**information** sous toutes ses formes et dans toutes les sphères, reportage sportif, journal télévisé, exposés scientifiques, forums et tables rondes, actualité politique, sociale,

économique, que sais-je ? et l'attrait principal de l'émission, c'est le fait de la voir la plupart du temps en **direct** : attrait non seulement à cause du caractère absolu de l'actualité, mais aussi parce que quelque chose peut toujours se produire dont on sera spectateur, l'inattendu, l'imprévu ; cet élément de suspense joue son rôle (un commentateur malicieux décrit le frémissement des téléspectateurs britanniques voyant la reine, le jour du couronnement, vaciller un bref instant sous le poids de la couronne). Il faut noter aussi que la TV, ce nouveau moyen d'expression, s'il utilise l'image en priorité comme nous l'avons vu, est basé sur le pouvoir émotionnel des **images et des sons associés** (il y aurait là aussi matière à développement).

LES DANGERS DE LA TV

Nous y venons quand même, mais une chose est certaine : les critiques les plus courantes, formulées par des profanes comme moi, et comme la plupart de ceux qui me lisent, restent assez extérieures et ne portent pas sur l'essentiel (elles concernent d'ailleurs en général le mauvais usage que l'on fait de la TV et non la TV elle-même). Il faut prendre beaucoup plus au sérieux les critiques formulées par les spécialistes de la TV, qui me paraissent fort clairs et justes ; pour eux, le danger numéro un, c'est le risque (déjà réel pour le cinéma) de **créer des types** : le bonheur, l'amour, le confort... (on connaît le mythe du téléphone blanc). Certes, méconnaître ce risque serait s'aveugler, par contre le reconnaître permet une critique sans cesse renouvelée, et nécessaire, une critique qui peut aboutir à la « démythification ».

QUELQUES CHIFFRES

Lucien Barnier et Morvan Lebesque² dans un ouvrage plein de science et d'humour, indiquent des chiffres et proportions significatifs pour l'année 1967. Ils relèvent pour les pays d'Europe occidentale qu'un téléspectateur passe en moyenne treize heures par semaine devant le petit écran ; un vingtième de

sa conversation se rapporte aux émissions ; le courrier reçu chaque jour au siège d'une chaîne de télévision est à peu près le même que la totalité du courrier de toutes les compagnies d'assurance des pays intéressés ; enfin, les modèles de mode présentés au cours d'une émission même non publicitaire se vendent quatre fois plus que les autres à qualité et à prix égaux. D'autre part, on compte en 1968 en Suisse 980 000 concessions.

LES PROBLÈMES POSÉS

On a beaucoup parlé et écrit des « avantages » et des « inconvénients » de la TV Vaine querelle en somme ; il s'agit plutôt de savoir comment utiliser le mieux possible ce merveilleux moyen de connaissance et de diffusion, il s'agit de ne pas jouer aux apprentis-sorciers, de bien connaître les fins que l'on poursuit, et les conséquences qu'aura cette investigation dans un univers régi par des lois qui lui sont propres. Il est clair que des problèmes nouveaux se trouvent posés dont il faut prendre conscience, et s'appliquer à chercher des solutions.

MM. Cohen-Seat et Fougeyrolles³ vont jusqu'à parler de crise des savoirs et crise des valeurs, dans le monde de l'éducation ; plutôt qu'une baisse du niveau intellectuel à proprement parler, on constate une inadéquation au monde culturel traditionnel parmi la jeunesse qui vit la transformation profonde de l'information, mais reçoit un enseignement inchangé dans son fonds ; il ne saurait s'agir seulement de développer les moyens audio-visuels dans l'enseignement pour résoudre ce problème, mais d'essayer de faire en sorte que l'éducation adapte l'homme aux manifestations de l'ère audio-visuelle, ce qui implique une reconstruction fondamentale des sciences qui s'y appliqueront. Ce qui est vrai du domaine de l'éducation l'est aussi de toute l'organisation sociale, l'information visuelle bouleversant la nature et les formes de l'intérêt politique dans les masses contemporaines, de l'investigation psychologique de la création intellectuelle ou artistique, etc... En conclusion, la proposition des auteurs, c'est l'intervention.

FRAISSE & C^o

TEINTURERIE
GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Michell-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE

La vendeuse en boucherie - charcuterie

Dans une boucherie, la vendeuse règne sur les saucisses, les charcuteries de toutes sortes, les spécialités du traiteur et les conserves. Souvent on lui confie aussi la gestion de la caisse. Dans nombre de bonnes maisons, elle s'occupe, avec la femme du patron, de la préparation des petits plats fins que le client trouve au rayon du traiteur.

APTITUDES REQUISES

L'apprentie vendeuse en boucherie-charcuterie doit jouir d'une bonne santé, d'une bonne réputation, être de présentation agréable et douée d'un caractère aimable, d'intelligence et de rapidité dans le calcul. Propreté et conscience professionnelle.

Formation nécessaire avant l'apprentissage. — Avoir terminé sa scolarité primaire.

Age minimum d'entrée en apprentissage : 16 ans.
Durée de l'apprentissage : 2 ans.

N. B. 1. — Le règlement d'apprentissage actuellement en vigueur date de 1937. Un nouveau règlement paraîtra dans un proche avenir.

N. B. 2. — L'apprentie est en général nourrie et logée par le maître d'apprentissage qui lui remet également un salaire en espèces.

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

Formation générale. — La future vendeuse en boucherie-charcuterie apprend à préparer le comptoir, garnir les rayons et dresser les plats, exposer les pièces de charcuterie, veiller à ce que le matériel nécessaire à la vente soit à disposition (outils, emballages, monnaie, nécessaire pour écrire), remplacer la marchandise vendue, regarnir les plats et les maintenir propres, connaître la manipulation du matériel de vente et les soins à lui donner, garnir la vitrine et confectionner des étiquettes de prix et des pancartes, nettoyer et mettre en ordre le magasin.

Connaissance des marchandises. — Les noms des principaux morceaux de viande et des articles de charcuterie, les différentes qualités de viande, de charcuterie et de produits carnés et leur emploi en cuisine, les rudiments de la composition et de la fabrication des principales sortes de saucisses, la manière de traiter et de conserver les produits carnés, le but et l'usage des locaux de réfrigération et autres installations frigorifiques, les différentes sortes de graisses animales et leur emploi.

Connaissance pratique de la vente. — L'apprentie s'habitue à accueillir la clientèle, à s'enquérir de ses désirs et à la conseiller, notamment sur les ressources offertes par les morceaux de moindre demande, ainsi que sur la manière de conserver et d'appréter la marchandise, à encaisser, à calculer, à partir des prix unitaires et pour des poids différents, les prix des articles de son rayon et à connaître les principaux prix de vente de la viande. Elle s'initiera à d'autres calculs pratiques.

Matières d'examen. — Connaissance des marchandises (examen oral de 40 minutes environ) et pratique de la vente (examen oral de 30 minutes environ), et d'autres branches touchant à la vente en général.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande. — La branche boucherie-charcuterie déplore une pénurie de main-d'œuvre et accuse une difficulté assez grande à recruter des jeunes forces. En tout cas, on constate que la place occupée au magasin par la vendeuse de viande prend une importance toujours croissante.

Perspectives d'avenir. — L'apprentissage terminé, la jeune vendeuse peut poursuivre sa formation dans diverses entreprises de Suisse et de l'étranger. De plus, elle a la possibilité de suivre les cours de l'Ecole suisse pour le métier de bouchère-charcutière et de l'Ecole suisse professionnelle pour le commerce de détail. Elle augmente ainsi ses chances d'avancement. L'employée capable peut devenir première vendeuse, directrice de succursale ou chef de vente d'une grande entreprise, postes qui tous assurent des salaires bien supérieurs à la moyenne.

L'offre. — Un métier intéressant et varié dans une agréable et sympathique ambiance de travail, qui plaira à celles qui aiment le contact journalier avec la clientèle et qui a le sens des affaires.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaires. — Maximum 46 heures dans les entreprises industrielles et 50 heures dans les non-industrielles. Dans la pratique, ce chiffre n'est cependant souvent pas atteint, de par les journées plus actuelles semaines de cinq jours et de 44 heures.

Vacances. — Deux semaines jusqu'à la cinquième année de service, trois semaines jusqu'à la vingtième et quatre semaines dès la vingtième année de service.

Salaires. — Vendeuse non qualifiée, 578 francs ; qualifiée, 630 francs. Vendeuse travaillant de façon indépendante, dès 744 francs ou 781 francs en 1966. Augmentation régulière.

Avantages sociaux. — Caisse-maladie, accidents, prévoyance vieillesse et, souvent, de retraite.

Syndicat défendant la profession. — Union suisse des maîtres bouchers et Association suisse du personnel de la boucherie.

INTERVENIR

« Intervenir, précisent-ils, c'est prendre conscience et faire prendre conscience. C'est créer des compétences capables de placer le déploiement des images filmiques... sous la direction de la pensée, entendue comme contrôle de la connaissance ». (C'est nous qui soulignons.)

C'est pourquoi ces lignes ont tenté de faire le point, et de nous aider à voir clair dans les mobiles qui nous font « aimer » ou non la télévision, voir clair dans les images de la vie.

Jacqueline Laporte.

¹ Gilbert Cohen-Seat et Pierre Fougeyrolles : « L'action sur l'homme : cinéma et télévision » (De-noël, 1961).

² Lucien Barnier et Morvan Lebesque : « La télévision entre les lignes » (Casterman, 1967).

³ Gilbert Cohen-Seat et Pierre Fougeyrolles : ouvrage cité.

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine Téléphone 25 35 66

GENÈVE

Le vêtement d'enfant pratique et seyant
Retouches et réparations pour dames et enfants



- excellent fortifiant des gencives et des dents
- prévient le déchaussement
- agit efficacement contre la carie

dentifrice Asba, conseillé par votre dentiste



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariés.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES : 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95



INSTITUT DE BEAUTE

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC